



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Mission des examens Suivi par : Alain Couturier tél. : 01 49 55 55 88 Fax : 01 49 55 48 88	NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2009-2038 Date: 31 mars 2009
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Mesdames et Messieurs

- les directeurs régionaux de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt (services de la formation et du
développement)

📎 Nombre d'annexes : 3

- les chefs des établissements d'enseignement

Objet : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'enseignement technique agricole pour la session 2010

Mots-clefs : APPEL SUJETS – ÉPREUVES ÉCRITES

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des C.O.M. Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux Inspection de l'enseignement agricole Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat	Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

La présente note de service précise, pour la session 2010, le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir ;

- des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes
- des sujets élaborés correspondant aux programmes, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication

Il est par ailleurs rappelé que les enseignants des établissements des DOM et des COM participent à l'élaboration des propositions de sujets.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

1 - Le calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets :

OPERATIONS	DATES
Remise des propositions de sujets par les établissements concernés aux DRAF/SRFD	29 mai 2009 délai de rigueur (sauf bac S)
Organisation des commissions de choix ou des ateliers d'élaboration de sujets par les DRAF/SRFD et Inspecteurs désignés	entre le 01 juin 2009 et le 13 novembre 2009
Remise des sujets retenus par les inspecteurs à la Mission des examens	à partir du 28 septembre 2009 et au plus tard le 31 décembre 2009

2 - Les responsabilités des différents acteurs :

2-1 - Les Proviseurs et Chefs d'Etablissement :

Ils veilleront, **dès réception** de la présente note, à organiser le travail des personnels concernés placés sous leur autorité. Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires, enseignants et formateurs dans les établissements publics et privés, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage et les centres de formation d'adultes.

Ils assureront :

- la diffusion de la note
- le commentaire de ses dispositions
- la mise à disposition des enseignants et formateurs organisés en équipes pédagogiques des référentiels des diplômes (textes en vigueur), notes de services et annales de sujets
- la collecte des propositions de sujets demandées, le contrôle de la production et de la conformité. Ils veilleront notamment à permettre le travail en équipe
- l'expédition sous bordereaux et **pli confidentiel** aux DRAAF/SRFD responsables de la réception des sujets (annexe A) selon les dates indiquées ci-dessus.

2-2 – Les enseignants :

Il est rappelé que l'évaluation est une **obligation statutaire** et qu'elle est **partie intégrante**, au même titre que la formation, **des missions des enseignants et des formateurs**.

L'évaluation terminale (écrite, orale et pratique) a pour but de vérifier l'atteinte par les candidats de **certains** objectifs de la formation, d'attester ainsi de leurs aptitudes à exercer les métiers préparés ou à poursuivre éventuellement des études supérieures.

Concernant les évaluations écrites, l'importance du choix des sujets n'est plus à démontrer ; leur qualité est la garantie de la crédibilité des diplômes délivrés. Leur préparation, en équipe, autour des thèmes ou problématiques transversales, doit faire l'objet de tous les soins des enseignants, des formateurs et des autres personnels concernés.

Les formateurs débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière ne sauraient se dispenser de cette tâche qui constitue, une forme de participation profitable à l'amélioration du fonctionnement de l'enseignement agricole en même temps qu'une obligation. Leur participation contribue de surcroît à leur intégration au sein des équipes pédagogiques.

2-3 - Services responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD :

Les DRAAF/SRFD sont acteurs à double titre :

1. En qualité d'Autorité Académique, il leur appartient de veiller, au sein de leur Région, à la bonne mise en œuvre des dispositions de la présente note dans les établissements et centres de formation.
2. En qualité de DRAAF/SRFD désignés « Région Responsable de Sujets » (RRS) il leur appartient :
 - de se procurer auprès des SRFD et des SFD concernés la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets,
 - de veiller à ce que les établissements concernés adressent les propositions de sujets et participent aux travaux dans les délais impartis,
 - le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires avec l'appui des DRAAF/SRFD ou des DAF/SFD autorité académique des établissements producteurs,
 - de mettre en place les commissions de choix de sujets ou les ateliers d'élaboration (composition, convocations, paiement des missions) dans le calendrier imparté. Ces commissions et ateliers sont mis en place sous la responsabilité de la RRS, en coordination avec l'inspecteur pédagogique désigné par le doyen de l'inspection. La liste des inspecteurs responsables désignés par le doyen de l'inspection parviendra à chaque Région Responsable de Sujets (RRS) avant le 1^{er} juin de l'année en cours,
 - de veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service.

2-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique :

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme étant responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s). Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties, un seul inspecteur sera désigné comme responsable de la coordination de l'élaboration du sujet. Chaque inspecteur ainsi désigné devra, en particulier, respecter les délais et les contraintes établis pour l'envoi des sujets définitifs à la Mission des examens.

Chaque inspecteur a **la responsabilité du choix et de la mise en forme définitive** des sujets. Il doit se mettre en accord avec la RRS pour l'organisation des commissions ou des ateliers tout en respectant les limites précisées par la présente note de service.

2-5 - La DGER - Mission des examens :

- procède au recensement des examens et des épreuves donnant lieu à la production de sujets (Annexe A de la présente note),
- précise le nombre de sujets à fournir selon les zones géographiques concernées : au minimum et obligatoirement trois sujets sont demandés (sujets de session, secours et remplacement).
- procède à la désignation des Régions Responsables de Sujets (Annexe A de la présente note),
- assure le maquetage des sujets, leur multiplication et diffusion,
- assure à l'issue de la session, l'élaboration et la diffusion des « annales ».

3 - Consignes générales pour l'élaboration des sujets :

Les consignes générales d'élaboration des propositions de sujets relatives au fond et à la forme, ainsi que les consignes particulières relatives à certaines épreuves font l'objet de l'annexe C de la présente note de service.

Toutefois, il est rappelé que :

- il est impératif de se référer aux programmes ou référentiels de formation et, le cas échéant, au référentiel de certification. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi demander au candidat de réinvestir des connaissances fondamentales acquises antérieurement. Les sujets ne doivent pas viser un seul objectif.

- les sujets doivent pouvoir être traités intégralement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti correspondant à la durée réglementaire de l'épreuve

- si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas nécessité de proposer deux sujets au choix. En revanche, lorsque plusieurs modules sont évalués au travers de la même épreuve, les sujets portent, dans la mesure du possible, sur des thématiques transversales

- il est interdit de proposer un sujet issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires.

- la règle absolue du secret s'applique : **il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans.**

- les sujets doivent obligatoirement être accompagnés d'un barème ou d'une grille d'évaluation précisant le mode de répartition des points et d'une information sur les documents et/ou les matériels que pourront utiliser les candidats lors de l'épreuve. Ces informations sont transmises aux candidats avec le sujet.

- les sujets sont également accompagnés, dans la mesure du possible, des indications de correction à destination des ateliers de correction. Ces indications permettent d'assurer l'harmonisation des corrections et la cohérence des sujets. Elles ne sont pas diffusables en dehors des ateliers de correction.

Les propositions seront systématiquement enregistrées sur CD-ROM (les disquettes sont à proscrire) et transmises également en version papier accompagnées de la fiche de proposition de sujet qui figure à l'annexe C de cette note de service.

Chaque CD-ROM ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve, avec, le cas échéant, ses différentes parties.

Pour faciliter leur exploitation :

- Les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées, sous format papier, dans des chemises distinctes. Il y aura autant de chemises que de parties indépendantes.

- Chaque chemise comprendra un seul sujet, les documents annexés, le barème ou grille d'évaluation et, le cas échéant, les indications de correction ou éléments de corrigés.

- L'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée.

- **Les documents annexés seront strictement référencés** (auteur, origine, date, contenu) et devront permettre une parfaite reproduction, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc ou des photocopies d'excellente qualité.

- La qualité des sujets étant directement liée à la qualité des documents fournis, il est indispensable de proposer soit **des documents originaux**, soit de « scanner » ces documents pour un traitement informatique sous format jpg ou gif. Les auteurs des sujets s'assureront que les documents fournis soient « reproductibles » en noir et blanc (éviter en particulier les documents qui comportent des dégradés de couleurs).

4- Commissions de choix de sujets - Ateliers d'élaboration :

Le DRAAF/SRFD « Responsable de sujets », en concertation avec l'inspecteur à compétence pédagogique désigné veillera à l'organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, au choix de l'inspecteur concerné.

L'inspecteur concerné peut également faire parvenir des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

a) Composition - durée

Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d'élaboration de sujets, le nombre de participants sera arrêté sur les bases maximums suivantes :

-sujet monodisciplinaire : maximum 4 membres

-sujet pluridisciplinaire : maximum 8 membres (soit autant de binômes que de disciplines)

La durée sera de 3 jours maximum.

b) Désignation - renouvellement

Les membres seront convoqués par les DRAAF/SRFD des RRS sur proposition des inspecteurs. Ils veilleront à ce que les membres retenus enseignent dans la filière concernée. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers tous les ans.

c) Financement

Les DRAAF/SRFD concernés seront attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de mission engagés par les membres.

5- Sujets retenus - Présentation - Expédition :

A l'issue des commissions de choix de sujets ou des ateliers d'élaboration des sujets, chaque inspecteur coordonnateur d'épreuve adressera les sujets à la Mission des examens de la DGER (MEX), **sous pli confidentiel**, en respectant les consignes de présentation et de transmission qui seront données par la MEX.

4 - ANNEXES :

- ANNEXE A : Zones géographiques et DRAAF/SRFD « Régions responsables de sujets ».

- ANNEXE B : construction d'une proposition de sujet d'épreuve écrite

- ANNEXE C : Fiche de proposition de sujet (téléchargeable au format Word)

A N N E X E A

Définition des zones géographiques :

Nord-Est :	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Ile-de-France, Nord Pas de Calais, Picardie
Nord-Ouest :	Bretagne, Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire
Sud-Ouest :	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes
Sud-Est :	Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
DOM/COM: Wallis	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française,

CAPA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	Mathématiques appliquées (CAPA trad.)	France entière + DOM/COM	Bretagne
	Traitement de données mathématiques (CAPA rénové)		
	Expression française (CAPA trad.)	France entière + DOM/COM	Midi-Pyrénées
	Expression française et communication (CAPA rénové)		
	Sciences humaines	France entière Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Bretagne

BEPA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1e GROUPE : ET1 : Expression écrite	Nord-Ouest - Sud-Ouest + DOM/COM	Bourgogne
	2e GROUPE : Epreuve A	Sud-Ouest + DOM/COM	Rhône-Alpes
	Epreuve D :	Nord-Ouest Sud-Ouest + DOM/COM	
Elevage canin et félin	1e GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	Nord-Est Nord-Ouest	Bretagne
	2e GROUPE : Epreuve E : modules S2, S3	Pas d'appel à sujets	Bretagne
EAENR	1 ^{er} GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	Pas d'appel à sujets	Lorraine
Aménagement de l'espace / Travaux paysagers	1e GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	Nord-Ouest – Sud-Ouest + DOM et Polynésie	
	2e GROUPE : Epreuve E : modules S1, S2 et S3	Nord-Est - Sud-Est, DOM et Polynésie	

Transformation	1e GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques Spécialités : Industries agro-alimentaires	Pas d'appel à sujets	Poitou-Charentes
	Laboratoire et contrôle de la qualité	France entière	
	2e GROUPE : Epreuve E : modules S1, S2, S3, S4		
Services	1e GROUPE : ET 3 Etude de thèmes techniques Spécialités : Services aux personnes	Nord-Ouest - Sud-Ouest + DOM/COM	Picardie
	Secrétariat - accueil	France entière	
	Vente	Pas d'appel à sujets Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	
	2e GROUPE : Epreuve E :	Nord-Est Sud-Est	
Activités hippiques	2e GROUPE : Epreuve E : module S2	Pas d'appel à sujets	Basse-Normandie
	Epreuve E : module S3	Sud-Est - Sud-Ouest	
Agro-équipements	1e GROUPE : ET 3 : Etudes de thèmes techniques	Pas d'appel à sujets	Midi-Pyrénées
	2e GROUPE : Epreuve E :	Pas d'appel à sujets	
Animalerie	2e GROUPE : Epreuve E	Pas d'appel à sujets	Centre
	Epreuve F	Pas d'appel à sujets	
Productions horticoles	1 ^{er} GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	Nord-Ouest Sud-Ouest	PACA
PH-CPA-Prod. Aquacoles	2ème GROUPE : Epreuve E : modules S2 et S3	Pas d'appel à sujets	
Agriculture des régions chaudes	2e GROUPE : Epreuve E :	Appel à sujets S2 uniquement : DOM/COM	Martinique
Conduite de productions agricoles	1 ^{er} GROUPE : ET3 : Etude de thèmes techniques Spécialités : Productions animales	Nord-Est Sud-Est	Aquitaine
	Productions végétales	Nord-Est Sud-Est	
	Vigne et vin	Pas d'appel à sujets	
Productions aquacoles	1 ^{er} GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	France entière	Pays de la Loire
Travaux forestiers	1 ^{er} GROUPE : ET 3 : Etude de thèmes techniques	Pas d'appel à sujets	Lorraine
Trvx forestiers / EAENR	2ème GROUPE : Epreuve E :	Pas d'appel à sujets	

BTA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1 ^{er} GROUPE : Epreuve terminale n° 1	Nord-Ouest Sud-Ouest	Rhône-Alpes
	2 ^e GROUPE : Epreuve D - Module B6	Nord-Ouest Sud-Ouest	Champagne-Ardenne
Production	1 ^{er} GROUPE : Epreuve terminale n° 2	France entière	Bretagne
	2 ^e GROUPE : Epreuve D	France entière	
	Epreuve E	France entière	
Transformation	1 ^{er} GROUPE : Epreuve terminale n° 2	Pas d'appel à sujets	Poitou-Charentes
	2 ^e GROUPE : Epreuve D	Pas d'appel à sujets	
	Epreuve E	France entière	
Aménagement de l'espace	1 ^{er} GROUPE : Epreuve terminale n° 2	Nord-Est - Nord-Ouest	Champagne-Ardenne
	2 ^e GROUPE : Epreuve D	Sud-Est - Sud-Ouest	
	Epreuve E	France entière	

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Série STAV	1 - La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Nord-Ouest - Sud-Ouest + DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Midi-Pyrénées
	4 – Maths et TIM	Nord-Est - Sud-Est + DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Rhône-Alpes
	5 - Philosophie	Nord-Est - Sud-Est + DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	
	6 – Histoire-géographie	Sud-Ouest - Nord-Ouest	Bourgogne
	6 - Sciences économiques	Sud-Ouest - Nord-Ouest	
	7 – Sciences du vivant	Uniquement DOM + Polynésie, Nouvelle-Calédonie	
	8 – Sciences de la matière	Sud-Ouest - Nord-Ouest	

BACCALAUREAT GENERAL

Epreuve terminale - Biologie-Ecologie

Décret n° 94-468 du 1er juin 1994 relatif à la série scientifique du baccalauréat général préparée dans les établissements relevant du ministre chargé de l'agriculture (extraits).

Art. 2. - Le ministre chargé de l'agriculture fixe par arrêté le programme des enseignements de la série scientifique du baccalauréat général spécifiques aux établissements relevant de son autorité.
Il choisit également, par dérogation à l'article 14 du décret du 15 septembre 1993 susvisé, les sujets des épreuves pour lesdits enseignements
qui peuvent porter en partie sur les enseignements de la classe de première nonobstant les dispositions énoncées à l'article 4 du même décret.

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Série S	partie "écologie" sur 12 points uniquement *	Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	Centre

* Les enseignants doivent demander les consignes au SRFD Centre

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Bio-industries de transformation	E1 : Epreuve scientifique et technique	Sud-Ouest	Poitou-charentes
	sous-épreuve A1 : Biochimie – biologie sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences		
	E2 : Epreuve de technologie	Nord-Ouest	
	E5 : Epreuve français, histoire-géographie	France entière	
	sous-épreuve A5 : Français		
	sous-épreuve B5 : Histoire - géographie		
E6 : Epreuve d’éducation socio-culturelle			
Epreuve facultative : Hygiène, prévention, secourisme			

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes options	E1 : Expression et monde contemporain Module MG1 Module MG5 (2 sujets au choix)	Nord-Est - Sud-Est + DOM/COM	Pays de la Loire
	E4 : Mathématiques et Sciences Physiques		Pays de la Loire
Conduite et gestion de l'exploitation agricole	E5 : Sciences appliquées et technologie Spécialités : Systèmes à dominante élevage	Nord-Ouest	Nord-Pas de Calais
	Systèmes à dominante cultures	France entière, DOM et Nouvelle Calédonie	
	Elevage et valorisation du cheval	Nord-Ouest - Sud-Ouest	
	Vigne et vin	France entière	
Productions horticoles	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Ouest - Sud-Ouest + DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Champagne-Ardenne
Travaux paysagers	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Est - Sud-Est + DOM et Polynésie	
Agroéquipements	E5 : Sciences appliquées et technologie	France entière + DOM	Midi-Pyrénées
Technicien-conseil vente en animalerie	E5 : Sciences appliquées et technologie	France entière	Auvergne
	E6 : Le milieu professionnel	Pas d'appel à sujets Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	
Productions aquacoles	E5 : Sciences appliquées et technologie	France entière	Limousin
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	E5 : Sciences appliquées et technologie	France entière	Bretagne
TCV-PHJ TVCQ-PA TVCQ-VS	E5 : Mercatique	Pas d'appel à sujets Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	Picardie
Services en milieu rural	E5 : Monde rural	Nord-Ouest - Sud-Ouest, DOM, Nouvelle Calédonie et Mayotte	
Gestion et conduite des chantiers forestiers	E5 : Sciences appliquées et technologie Module MP84, MP85 et MP 86	Pas d'appel à sujets	Lorraine

BTSA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1e GROUPE : Epreuve n° 1 :	Nord-Ouest - Sud-Ouest + DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Pays de la Loire
	2e GROUPE : Epreuve A	Nord-Ouest - Sud-Ouest	
	Epreuve B		
ACSE	2e GROUPE : Epreuve D	France entière	Alsace
	Epreuve E		
Technico-Commercial	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	Nord-Est	Auvergne
	2e GROUPE : Epreuve D :	Pas d'appel à sujets	
Technologies végétales	2e GROUPE : Epreuve E :	Pas d'appel à sujets	Midi-Pyrénées
Aquaculture	2e GROUPE : Epreuve E	Pas d'appel à sujets	Limousin
	Epreuve F	Pas d'appel à sujets	
Gestion et maîtrise de l'eau	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	France entière	Languedoc-Roussillon
Gestion et protection de la nature	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	
Production horticole	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	Pas d'appel à sujets	Lorraine
Aménagements paysagers	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	France entière	
	2e GROUPE : Epreuve D :	Sud-Ouest - Nord-Ouest	
Service en espace rural	1e GROUPE : Epreuve n°2 :	France entière	Bretagne
Productions animales	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	France entière	Limousin
	2e GROUPE : Epreuve E	pas d'appel à sujet en physique-chimie	
Viticulture-oenologie	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	Pas d'appel à sujets	Aquitaine
	2e GROUPE : Epreuve E	Pas d'appel à sujets	
	Epreuve F	Nord-Ouest - Sud-Ouest	
Industries agroalimentaires	1e GROUPE : Epreuve n° 2 :	Nord-Ouest - Sud-Ouest	Haute-Normandie
	2e GROUPE : Epreuve E :		
Gestion forestière	2e GROUPE : Epreuve F :	Pas d'appel à sujets	Franche-Comté

Génie des équipements agricoles	1e GROUPE : Epreuve n° 2	France entière	Centre
Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques	2e GROUPE : Epreuve D	France entière	Basse-Normandie
	Epreuve E1 :	France entière	
	Epreuve E2	Pas d'appel à sujets	
Développement agricole des régions chaudes	2e GROUPE : Epreuve D	DOM, Polynésie et Nouvelle-Calédonie	Guadeloupe
	Epreuve E	Pas d'appel à sujets	

• ANNEXE B

CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'EPREUVE ECRITE

Tout professeur, au sein d'une équipe pédagogique, est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des élèves : un sujet bien conçu permet à la fois à l'équipe pédagogique, au professeur et à l'élève de déceler les obstacles rencontrés et d'adapter les enseignements pour y remédier.

Tout professeur a **obligation** de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ou de concours ; la qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen ou du concours ; la conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet **d'aider** les professeurs et les équipes à construire des sujets en conformité avec la lettre et l'esprit des programmes ; en conséquence elle constitue une aide pour conduire l'enseignement de chaque discipline ainsi que pour conduire les enseignements pluridisciplinaires. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique, qui veillera à valoriser l'enseignement pluridisciplinaire.

La proposition de sujet doit comporter **deux parties** :

Première partie : l'énoncé du sujet

Deuxième partie : les indications de correction

Première partie : L'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au programme, lisible, complet, gérable par le candidat.

* La **conformité** aux objectifs et contenus des programmes et aux instructions pédagogiques signifie que :

- les connaissances (savoirs et savoir-faire) nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le programme officiel

- les capacités mises en oeuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'élève au cours de la formation

- les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable.

- on veillera à ce que le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter modulaires

- on veillera à proposer des documents récents et on fournira les références complètes de ces documents : titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.

* La **lisibilité** signifie que :

- le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée,

- le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ; les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on formulera les questions en utilisant des verbes d'action à l'infinitif et en précisant le degré d'exigence attendu.

* Un énoncé **complet** signifie que

- toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ;
- si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), on veillera particulièrement à la qualité de leur présentation et à leur lisibilité,
- au plan matériel, on respectera les conditions de format, de pliage, de reproductibilité et on n'oubliera pas d'indiquer les références complètes du document.

* Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que

- l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée à priori par l'auteur du sujet,
- et qu'elle est clairement indiquée au candidat : on notifiera sur le sujet, le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps.
- doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).

Deuxième partie : Les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la **cohérence** avec l'énoncé du sujet.

Les **indications de correction** doivent comporter, pour chaque question :

- La réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, on le précisera.
- Les diverses démarches ou approches possibles.
- La proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats...
- Les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être **cohérents** avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.

Etablies et transmises à cette fin unique, elles ne sauraient être diffusées hors de ce contexte.

Les propositions seront enregistrées sur CD-ROM et accompagnées du document papier correspondant. **Chaque CD-ROM ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve et la version papier figurera dans une chemise distincte par sujet**, avec ses différentes parties et les documents annexés.

Les propositions seront adressées au DRAF/SRFD désigné, **sous pli confidentiel**, par l'intermédiaire du chef d'établissement

Pour faciliter leur exploitation :

- les propositions parviendront accompagnées des fiches figurant à l'annexe C
- la sortie papier sera transmise, de préférence dans une chemise de couleur. Les couleurs des référentiels seront utilisées : BEPA, CAPA : vert ; Bac Techno, BTA, Bac Pro : jaune ; BTSA : rose
- les éléments de corrigés et les indications de correction seront obligatoirement mentionnés
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée
- les documents annexés seront strictement référencés (origine, date, contenu) et **devront permettre une parfaite reproduction**, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Baccalauréat professionnel CGEA - Epreuve E5 : sciences appliquées et technologie

Rappel : Les sujets à élaborer pour la session 2009 diffèrent des années précédentes. En effet, en juin 2010 prendront effet les référentiels d'évaluation rénovés du Bac Pro CGEA.

Il convient de se référer aux nouveaux référentiels diffusés par le CNPR et accessibles en ligne sur le site www.chlorofil.fr

Baccalauréat professionnel CGEA - Option : VIGNE et VIN - Epreuve E5 : sciences appliquées et technologie

1.Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus, a pour coefficient 2.

Le sujet, d'ordre scientifique et technique, présente un intérêt national au delà des particularités régionales de la production viti-vinicole. Il s'appuie sur les enseignements du module MP141 et concerne la discipline « viticulture-œnologie ».

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser des connaissances en liaison avec la pratique des métiers de la production vit-vinicole. Il peut être amené à analyser des documents et/ou à proposer des solutions à un problème posé.

2.Constats

Il s'avère que de nombreuses propositions des équipes pédagogiques ne peuvent être valorisées par la commission nationale d'élaboration de sujets :

- *sujet incomplet (absence de questions de chimie ou de biologie),*
- *niveau insuffisant (catalogue de questions de connaissances de niveau BEPA),*
- *questions ouvertes ou imprécises du type : comment ? pourquoi ? que pensez-vous de ?*
- *documents supports illisibles ou de mauvaise qualité (absence d'original ou de références bibliographiques)*
- *absence de CD,*
- *etc.*

3.Règles concernant les propositions des équipes pédagogiques

Chaque équipe pédagogique, sollicitée par la note de service, doit proposer un sujet. Ce sujet s'appuie sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme. Il s'articule, si possible, autour d'un ou deux thèmes. La nature du sujet doit permettre d'évaluer des connaissances techniques et scientifiques mais surtout des capacités de raisonnement, d'analyse et éventuellement de prise de décisions. Il est important de proposer des études de cas concrètes.

La proposition de sujet doit :

- *préciser le ou les thème(s) supports choisi(s) et décrire éventuellement le contexte général dans lequel le candidat doit se situer pour répondre au(x) problème(s) posés,*
- *comporter des documents d'aide à l'élaboration du sujet complets, actualisés et référencés pour être exploitables (schémas, données concernant le contexte de la situation ou du cas proposés, analyses, résultats d'expérimentation, articles de presse, outils de diagnostic, ...). Ces documents sont présentés en version papier au format A4 et, si possible, en version numérisée. Ils doivent être d'excellente qualité pour la reproduction (fournir si possible les originaux)*
- *préciser les intentions et les attentes vis à vis du candidat : grille et barème d'évaluation de l'épreuve, indications de correction détaillées.*

Fournir une version numérisée de la proposition de sujet sur CD ou DVD.

4.L'élaboration des sujets : la commission nationale

Pour chaque session d'examen, la commission d'élaboration des sujets rédige, à partir des propositions, un sujet comprenant :

- *les questions et les annexes*
- *la grille d'évaluation de l'épreuve (avec répartition des points entre les différentes parties)*
les indications de correction détaillées.

BEPA Services, spécialité services aux personnes – épreuve ET3 (1^{er} groupe) : Etude de thèmes techniques

Disciplines concernées : Economie familiale et sociales, éducation socio-culturelle et techniques d'animation, économie, EPUP, biologie, physique et chimie.

Conception de l'épreuve :

L'épreuve comporte plusieurs questions portant sur les disciplines suivantes indiquées ci-dessus.

Le sujet s'inspire de situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme. Il s'articule autour d'un ou deux thèmes techniques sous la forme de questions dont l'une d'entre elles fera l'objet d'un développement de 10 à 15 lignes.

Il peut s'appuyer sur des documents à caractère professionnel ou scientifique.

Afin de permettre au candidat de mobiliser ses connaissances scientifiques pour justifier ses choix techniques, le sujet comporte des questions de biologie et de physique-chimie intégrées dans les champs du questionnement technique. L'ensemble doit respecter la répartition de points suivante : 60 point pour la technique, 15 point pour la biologie, 5 points pour la physique-chimie.

La nature du sujet doit permettre d'évaluer des connaissances techniques et scientifiques mais aussi des capacités de raisonnement et des compétences d'adaptation.

Règles techniques concernant la présentation du sujet :

- Transmettre le sujet sous forme de fichier informatique accompagné de sa sortie papier signée
- S'assurer que les documents supports sont lisibles, d'une qualité qui permette une reproduction irréprochable et qu'ils comportent une référence bibliographique. Joindre obligatoirement l'original. Photocopier en noir et blanc les documents en couleur et vérifier que leur reproductibilité est possible. Répertoire comme « annexe » tout document à renseigner par le candidat et à rendre avec sa copie. Numéroté les documents et annexes joints au sujet.
- Veiller à ce que le sujet ne soit pas à la marge du référentiel, qu'il couvre une partie suffisamment large de celui-ci et qu'il vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels
- S'assurer que le sujet peut être traité en totalité dans le temps imparti en considérant que le temps de lecture des documents ne doit pas dépasser 20 minutes
- Fournir un barème pour chaque question du sujet et le détailler sur la grille de correction (compétences visées, éléments principaux de la correction, barème détaillé)
- Veiller, si possible à tester un seul objectif par question
- Adopter une rédaction claire et sans ambiguïté, décrire d'abord la situation puis poser ensuite la ou les questions se référant à cette situation
- Formuler les questions en utilisant les verbes d'action à l'infinitif dont on se sera assuré que leur sens est compris des candidats. La forme du questionnement doit intégrer le verbe d'action et le degré d'exigence attendu (ex : donner 3 réponses, citer deux exemples,...)
- Proscrire les questions ouvertes et imprécises du type : comment ? quel est ? que pensez-vous de ? que se passe-t-il ? peut-on ? en quoi ?
- Utiliser des verbes d'action selon leur niveau de taxonomie : connaissance (citer, nommer, comparer, dire, définir, indiquer, exprimer, représenter), compréhension (comparer, démontrer, expliquer, illustrer, interpréter, déterminer), application (appliquer, classer, choisir, organiser, généraliser), analyse (analyser, déduire, distinguer, identifier), synthèse (conclure, formuler, proposer) et évaluation (argumenter, évaluer, juger, prédire).

BEPA Conduite de Productions Agricoles (PA et PV) – épreuves ET3 (1^{er} groupe) : Etude de thèmes techniques

Il est rappelé que beaucoup de propositions sont incomplètes (absence de questions en agro-équipements par exemple) ; il est nécessaire de balayer toutes les disciplines prévues dans l'épreuve. En ce qui concerne le BEPA CPA PA, les sujets doivent être adaptés à l'ensemble des supports (élevages) de cette option. En effet, les propositions sont souvent inexploitablement parce qu'adaptées à un contexte trop limité.

Baccalauréat technologique STAV – épreuve E6

Les parties sciences économiques et Histoire-géographie de l'épreuve E6 seront fournies sur des supports numériques indépendants.

Brevet de technicien supérieur agricole – IAA

Les sujets proposés doivent correspondre à toutes les spécialités de l'option IAA (lait, viandes, autres).

CAPA traditionnel et renouvelé, épreuve de Mathématiques

Une proposition pour le CAPA mathématiques, traditionnel ou renouvelé, doit contenir :

- la rédaction d'un exercice ou de deux exercices mais représentant seulement la moitié de l'épreuve ;
- la correction et le barème de cet exercice ou de ces deux exercices sur 10 points au total ;
- la rédaction détaillée pour chaque question des compétences mathématiques qui sont évaluées.

une phrase de conclusion, pour chaque exercice, qui décrit l'intérêt pour un élève de CAPA de résoudre cet exercice.

ANNEXE C

FICHE DE PROPOSITION DE SUJET D'EXAMEN

1 - Origine du sujet

Etablissement :				
Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à leur connaissance, pas été utilisé depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	Corps	Disciplines	Date	Signature

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le programme et les textes réglementaires en vigueur.

Le chef d'établissement :

Date et cachet :

2 - Présentation du sujet

Session - année 20

Examen : ☐ BTSA ☐ BTA ☐ Bac Techno ☐ Bac Pro ☐ BEPA ☐ CAPA

Option (intitulé de l'option) :

Spécialité (intitulé de la spécialité) :

Support :

Numéro, groupe et intitulé de l'épreuve :

Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire

Coefficient :

Durée :

Observations :

3 - Enoncé du sujet et indications de correction

Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise (couleur référentiel) à laquelle sera jointe la présente fiche complétée.